



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 22 mai 2017**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 22 mai 2017 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme COLLAS, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GOMBERT.

Absent : M. DESCAMPS.

A été élue secrétaire : Mme TRANZER-HUGO.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire annonce le décès de Monsieur Georges LACROIX et de Mme CLAUDEL, le Conseil Municipal présente toutes leurs condoléances aux familles.

Approbation du compte rendu municipal du 3 avril 2017.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

I/ AMENAGEMENT ENTREE DU VILLAGE.

Monsieur le Maire pose la question au conseil municipal : « Comment améliorer le visuel au niveau des entrées du village ? » Il propose donc de former un groupe de travail afin de pouvoir échanger des idées et trouver des solutions.

Monsieur Patrick LECOMTE, Madame Céline CAPRON, Monsieur Christian COUBRICHE, Monsieur Jacques LEBECQ et Madame Marie-France RENAUD se sont portés volontaires.

II/ Syndicat Mixte Départemental Electricité Gaz Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Monsieur le Maire expose que depuis juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence.

Suite à cela le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) a constitué un groupement de commande d'achats d'énergie et de services associés ouvert aux personnes publiques.

L'adhésion à ce groupement permettrait à la commune de bénéficier de l'expertise technique, juridique du groupement et de l'effet de mutualisation sur les prix et les services associés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et de services coordonnées par le SMDEGTVO.

III/ CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRES 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune prend en charge une partie des frais des cartes de transports scolaires.

Comme l'année passée, il y a 3 titres de transports différents, à savoir un pour le collège d'Auvers sur Oise, un pour le lycée Camille Pissarro de Pontoise ou tout autre établissement secondaire du secteur scolaire de Pontoise (ligne régulière) : **carte Optile** et la carte **Imagin'r** pour tout autre établissement du secondaire, hors secteur scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire cette aide accordée aux familles,

Décide pour l'année 2017/2018 et pour les étudiants habitant Hérouville :

- Une participation de 45 euros pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Une participation de 45 euros pour la carte Optile (pontoise et ce jusqu'à 18 ans,
- Une participation de 110 euros pour les cartes Imagine'r, et ce jusqu'à 26 ans.

IV/ MARES.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les 2 mares du village : la mare du Poteau et la mare à laver vont faire l'objet d'un grand nettoyage. En effet la commune a fait appel à 2 sociétés SANET et SAS DACUNHA afin de connaître le coût de la réhabilitation de celles-ci.

La première étant trop coûteuse nous travaillerons avec la société SAS DACUNHA. (19 900€ HT)

Pour la réalisation de ce projet, la commune a fait une demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Une subvention de 15 920€ a été accordée, il reste donc à la charge de la commune 3 980€.

Les travaux dureront environ deux semaines et débuteront début septembre.

Les agriculteurs de la commune participeront au transport des boues récupérées.

V/ ELECTIONS LEGISLATIVES.

Monsieur le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin prochain.

Un planning d'élections a été établi à cette occasion.

VI/ TAXE SUR LA VENTE DE TERRAINS AGRICOLES RENDUS CONSTRUCTIBLES.

Monsieur le Maire indique que suite à un courrier reçu de la préfecture le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer sur la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles.

Contrairement à ce qui avait été notifié sur la dernière délibération, cette taxe codifiée à l'article

1529 du Code Général des Impôts est à taux unique fixé à 10 % du montant de la plus-value.

Le Conseil Municipal, l'exposé de son Maire entendu, après en avoir délibéré,

A 3 voix contre et,

A 2 abstentions

Décide de la mise en place de la taxe sur la vente de terrains agricoles rendus constructibles suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

VII/ QUESTIONS DIVERSES.

- **Enfouissement** : Les travaux réalisés par la société AVENEL avance convenablement, tout est géré par eux (la téléphonie, l'éclairage public ainsi que la basse tension). Les travaux devront être terminés fin juin.
- **Epannage** : L'usine d'eau potable de Méry-sur-Oise nous informe que le prochain épannage sera le 08 août 2017.
- **Concert du 12 novembre 2017** : Lors du Festival du Vexin un concert sera organisé dans l'Eglise d'Hérouville avec la participation du célèbre pianiste Abdel Rahman EL BACHA et de la violoncelliste Suzanne VERMEYEN.
Les enfants du RPI iront voir un concert le lundi suivant.
- **PLU** : Le vote de l'approbation du PLU a eu lieu le 06 mars 2017, suite à cela un délai légal de 2 mois encourageait pour des recours aux tiers. La commune a reçu en date du 5 mai 2017 un courrier pour recours gracieux. Le conseil municipal a décidé de travailler avec une avocate spécialisée en urbanisme pour répondre à ce recours.
- **Projet de parking** : La commune avait fait une demande de subvention DETR pour l'aménagement de 12 places de stationnements à l'angle de la rue Paul Bagnard face au silo, cette demande n'a pas été retenue.
- **Analyse de sols Eglise, pigeons, chaises** :
 - ☐ L'architecte en charge des travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Clair à suggérer à la commune de compléter l'étude de sols faite en 1997.
 - ☐ Nous ferons appel à l'entreprise GEOLIA, qui nous propose une offre à 12 372€ HT.
 - ☐ Suite à cette visite a été observé qu'il y avait au niveau du clocher, de nombreuses fientes de pigeons qu'il va falloir nettoyer apportant un coût supplémentaire d'environ 5 000€.
 - ☐ La mairie d'Auvers-sur-Oise va renouveler tout son stock de chaises dans l'église, la commune a décidé de récupérer 100 chaises.
- **Personnel** : La commune avait embauché début mai Julien, en remplacement de Gilles qui est en arrêt maladie depuis le mois de janvier (nous lui souhaitons un prompt rétablissement). Julien a décidé de nous quitter après seulement 4 jours de travail.
Depuis le 22 mai, Corentin GARNIER est au côté de Fabien, pour l'aider jusqu'à fin septembre.
- **Fenêtres école** : Cette année la commune a réitéré sa demande de subvention auprès du FSIPL afin de remplacer les menuiseries de l'école. Cette subvention étant accordée reste à la charge de la commune 5 070€. Les travaux débiteront début juillet.
- **Opération nettoyage** : Chaque année les centres E.Leclerc organise l'opération « Nettoyons la nature », la 20^{ème} édition aura lieu le 23 septembre 2017 à 14h00.
- **Date prochain conseil municipal** : Lundi 3 juillet 2017 à 20h30.
- **Date commission culture** : Lundi 29 mai 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 Heures.



Le Maire,
Eric BAERT